

Fonds Covid-19

Barème d'aide pour les habitants à faibles revenus

Perte de revenu annuel liée aux incidences du Covid	Revenus annuels du ménage*	Revenus annuels du ménage*	Revenus annuels du ménage*	Revenus annuels du ménage*
	Jusqu'à CHF 40'000	de CHF 40'000 à CHF 50'000	de CHF 50'000 à CHF 60'000	de CHF 60'000 à CHF 70'000
** Aides communales				
entre 15 et 20%	maximum CHF 1'000 par an et par personne	maximum CHF 800 par an et par personne	maximum CHF 600 par an et par personne	maximum CHF 400 par an et par personne
entre 20 et 25%	maximum CHF 1'500 par an et par personne	maximum CHF 1'200 par an et par personne	maximum CHF 900 par an et par personne	maximum CHF 600 par an et par personne
entre 25% et 30%	maximum CHF 2'000 par an et par personne	maximum CHF 1'600 par an et par personne	maximum CHF 1'200 par an et par personne	maximum CHF 800 par an et par personne
entre 30 et 35%	maximum CHF 2'500 par an et par personne	maximum CHF 2'000 par an et par personne	maximum CHF 1'500 par an et par personne	maximum CHF 1'000 par an et par personne
entre 35% et 40%	maximum CHF 3'000 par an et par personne	maximum CHF 2'400 par an et par personne	maximum CHF 1'800 par an et par personne	maximum CHF 1'200 par an et par personne
plus de 40%	maximum CHF 3'500 par an et par personne	maximum CHF 2'800 par an et par personne	maximum CHF 2'100 par an et par personne	maximum CHF 1'400 par an et par personne

* sont compris dans le nombre de personne composant le ménage, tous les habitants inscrits de plus de 10 ans révolus. Les personnes de moins de 10 ans sont comptées comme 1/2.

** le montant des aides maximales pourrait être réduit à l'appréciation de la Municipalité de cas en cas, notamment selon la fortune éventuelle du ménage.